

---

**Nombre de membres  
en exercice : 12**

**Séance du Mercredi 05 février 2025**

**Présents : 12**

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq février l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Chantal SIMONNET.

**Votants : 12**

**Sont présents :** Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Stéphane MEUNIER, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Pierre-Olivier BARBET, Pascaline TOURAINE, Michael DELANCE, Xavier FEIX, Emilie MASSON

**Secrétaire de séance :** Pascaline TOURAINE

---

**Objet : Lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine - DE 2025 005**

Madame le Maire expose que pour obtenir une aide financière de la part de la Région dans le cadre du partenariat avec la Fondation du patrimoine, il convient de lancer une souscription auprès de la Fondation pour qu'une collecte de dons soit lancée. Cet appel aux dons servira au financement des travaux de rénovation de l'Eglise.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à lancer une souscription publique en faisant appel à la Fondation du Patrimoine
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toute démarche en lien avec cette souscription.

Pour extrait certifié conforme.

**Objet : Nomination délégués SIVOS BRIENNE-LA GENETE-JOUVENCON - DE 2025 006**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mr FAURE Christian, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour le SIVOS Brienne La Genete Jouvençon

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme SIMONNET Chantal, comme déléguée titulaire et Mme DUPONT Martine comme déléguée suppléante

Sont donc délégués Titulaires :  
Mme SIMONNET Chantal  
Mme MOREIRA Véronique  
Mr DELANCE Michaël

Délégués Suppléants :  
Mme DUPONT Martine  
Mme MASSON Emilie

Mme TOURAINE Pascaline

pour siéger au SIVOS Brienne - La Genete - Jouvençon

Pour extrait certifié conforme

**Objet : Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire - DE 2025 007**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été définies par délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2023 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 21 et 27 décembre 2023.

Madame le Maire rappelle :

Le comité régional de l'énergie du 22 novembre 2024 fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant à l'issue de la 1ère vague et demande aux référents préfectoraux uniques départementaux de solliciter les communes et leurs intercommunalités afin d'engager une seconde vague de définition de zones complémentaires le cas échéant.

Vu la concertation du public réalisée du 11 au 16 décembre 2023.

Les zones concernées à l'issue de la 1ère vague sont les suivantes :

- Solaire photovoltaïque (1/3 PV au sol, 2/3 et 3/3)
- Solaire Photovoltaïque (PV sur toiture, 1/8, 2/8, 3/8, 4/8, 5/8, 6/8, 7/8, 8/8)
- Solaire Thermique (1/8, 2/8, 3/8, 4/8, 5/8, 6/8, 7/8, 8/8)
- Géothermie (1/8, 2/8, 3/8, 4/8, 5/8, 6/8, 7/8, 8/8)
- Biomasse Energie (1/2 et 2/2)

Madame le Maire soumet ces zones à délibération.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération,
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Secrétaire générale de la préfecture, référente préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône et Loire en vue de son arrêté définitif,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Chantal SIMONNET

Le Secrétaire de Séance,  
Pascaline TOURAINE

